

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE  
DU 19 JUIN 2015**

## ETAT DES PRESENCES ET MANDATS

| Président                                                                              |                                    |          |                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------|-----------------------------|
| Préfet de la Région NFDC,<br>Préfet Coordonnateur de Bassin                            | CORDET Jean-François               | Présent  |                             |
| REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES                                          |                                    |          |                             |
| Représentant des Conseils Régionaux                                                    | VERNIER Jacques                    | Présent  |                             |
| Représentant des Conseils Départementaux                                               | BEAUCHAMP Charles                  | Vacant   |                             |
| Représentant des Conseils Départementaux                                               | BOULOGNE Michel                    | Vacant   |                             |
| Représentant des Conseils Départementaux                                               | GAQUERE Raymond                    | Vacant   |                             |
| Représentant des Conseils Départementaux                                               | SCHEPMAN Jean                      | Vacant   |                             |
| Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau    | COTEL Jacques                      | Présent  |                             |
| Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau    | DEFLESSELLE Claude                 | Présent  |                             |
| Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau    | DETOURNAY Alain                    | Excusé   |                             |
| Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau    | RAOULT Paul - 1er Vice-Président   | Présent  |                             |
| Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau    | RINGOT Bertrand                    | Présent  |                             |
| Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau    | PATRIS Jacques                     | Présent  |                             |
| REPRESENTANTS DES USAGERS                                                              |                                    |          |                             |
| Représentant des Professions Agricoles                                                 | ROUSSEL Bruno                      | Présent  |                             |
| Représentant des Professions Industrielles                                             | LUCQ Chantal                       | Présente |                             |
| Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique    | BARAS Jean-Marie                   | Présent  |                             |
| Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement | BARBIER Luc                        | Présent  |                             |
| Représentant des Consommateurs                                                         | SIX Alain                          | Présent  |                             |
| Autres Usagers / Professions Industrielles                                             | LEMAY Patrick - 2nd Vice-Président | Excusé   | Mandat à M. DECOOL François |
| Autres Usagers / pêche maritime                                                        | MONTASSINE Gérard                  | Présent  |                             |
| Autres Usagers / distributeurs d'eau                                                   | RATTE Yannick                      | Présent  |                             |
| Autres Usagers / Professions Agricoles                                                 | FAICT Olivier                      | Présent  |                             |
| Autres Usagers / Professions Industrielles                                             | DECOOL François                    | Présent  |                             |
| Autres Usagers / Professions Industrielles                                             | VANTYGHEM Thierry                  | Excusé   | Mandat à M. DECOOL François |

| REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS                                        |                                                     |                                      |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------|--|
| Directeur interrégional de la mer Manche orientale-<br>mer du Nord ou son représentant          | COUPU Jean-Marie                                    | Excusé                               |  |
| Directeur Général Délégué du BRGM ou son<br>représentant                                        | DEMARCO François                                    | Représenté par M. MOSSMANN Jean-Rémi |  |
| Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et<br>des Rivages Lacustres ou son représentant | GAUTHIER Odile                                      | Représentée par M. OBLED Loïc        |  |
| Directeur de l'ARS de NPDC ou son représentant                                                  | GRALL Jean-Yves                                     | Excusé                               |  |
| DRAAF Nord Pas-de-Calais ou son représentant                                                    | HOFFERER Sabine                                     | Représentée par M. MAURY Olivier     |  |
| SGAR NPDC ou son représentant                                                                   | HOTTIAUX Laurent<br><i>en cours de remplacement</i> | Représenté par M. VALENTON Hugues    |  |
| Directeur Général de VNF ou son représentant                                                    | PAPINUTTI Marc                                      | Représenté par Mme DUFEU Elodie      |  |
| DREAL Nord Pas-de-Calais, délégué de Bassin ou<br>son représentant                              | MOTYKA Vincent                                      | Représenté par Mme DERVILLE Isabelle |  |
| DRFIP Nord Pas-de-Calais et du département du<br>Nord ou son représentant                       | PINEAU Bernard                                      | Représenté par M. MILH Christophe    |  |
| DIRECCTE NPDC ou son représentant                                                               | BÉNÉVISE Jean-François                              | Représenté par M. SANDROCK Yann      |  |
| Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou<br>son représentant                            | RAISON Stéphane                                     | Excusé                               |  |

| REPRESENTANTS DU PERSONNEL                       |         |
|--------------------------------------------------|---------|
| KARPINSKI Jean-Philippe - Représentant titulaire | Présent |
| LEFEBVRE Jean-Pierre - Représentant suppléant    | Présent |

| Membres Consultatifs                                                                                                                                                                                                                                         |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| MARTINOT Bertrand<br>Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie                                                                                                                                                                        | Présent  |
| DOSIMONT Pascal<br>Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie                                                                                                                                                                               | Excusé   |
| FLAJOLET André<br>Président du Comité de Bassin Artois-Picardie                                                                                                                                                                                              | Excusé   |
| GRISEZ Claire<br>Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie                                                                                                                                                                     | Présente |
| THIBAUT Olivier<br>Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie<br>Assisté de Messieurs BLIN, DESCAMPS, DOLLET, JOURDAN, LABRUNE, PRYGIEL,<br>VALIN, VERHAEGHE<br>Mesdames DERICQ, CORDONNIER, LECLERCQ, LESSENS, MARTIN, PASSÉ,<br>PONCET, VALLÉE | Présent  |

| Divers                                                                                                             |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| BENEDINI Catherine,<br>Membre Comité de Bassin, conseil départemental de la Somme (arrêté en cours de<br>parution) | Présente |

## **L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :**

### **Points décisionnels :**

- 1 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 mars 2015
- 2 – Commission Permanente des Interventions du 22 mai 2015 / Dossiers soumis à décision du CA après avis de la CPI
- 3 – Révision du Xème Programme d'Intervention pour la période 2016 – 2018 (suite CPP)
  - 3.1 – Evolution des zonages d'intervention en lien avec le projet de SDAGE 2016 – 2021
  - 3.2 – Evolution des politiques et modalités d'intervention
    - 3.2.1 – Epuration publique et eau potable
    - 3.2.2 – Industrie
    - 3.2.3 – Agriculture
    - 3.2.4 – Restauration et gestion des milieux aquatiques
    - 3.2.5 – Coopération décentralisée – actions internationales (*présentation orale*)
  - 3.3 – Scénarios d'équilibre financier du Xème Programme d'Intervention soumis à révision
- 4 – Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 22 mai 2015 / Dossiers soumis à décision du CA après avis de la CPAIDD
- 5 – Convention cadre entre la Région Nord-Pas-de-Calais et l'Agence de l'Eau pour la période 2015-2018

### **Points d'information :**

- 6 – Compte rendu des décisions du Directeur Général prises sur délégation du Conseil d'Administration relatives aux participations financières et relevé des décisions de refus de participations financières
- 7 – Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 22 mai 2015 : projet de procès-verbal
- 8 – Commission Permanente des Interventions du 22 mai 2015 : projet de procès-verbal
- 9 – Commission Permanente Programme du 29 mai 2015 : projet de procès-verbal

## OUVERTURE DE LA SEANCE

**Monsieur Jean-François CORDET**, Président du Conseil d'Administration, ouvre la séance à 9h40, constatant l'atteinte du quorum.

Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'Administration.

Il souligne parmi les points à l'ordre du jour :

- La révision du Xème Programme d'Intervention,  
Monsieur CORDET remercie pour leur travail conséquent les contributeurs appartenant aux commissions spécialisées ou aux services de l'agence.  
Cette révision de programme porte sur des sujets prioritaires comme l'assainissement et l'eau potable.
- Le Contrat de Plan Etat Région,  
L'Assemblée Régionale Nord Pas de Calais a approuvé à l'unanimité le contrat de plan Etat / Région lors de sa séance du 18 juin 2015.  
Monsieur CORDET rappelle l'importance du contrat de plan pour l'avenir de notre région. Il fixe des orientations communes et se positionne au même niveau que celui de Rhône Alpes, parmi les deux premiers contrats de plan Etat / Région au niveau national.  
Monsieur CORDET souligne que le contrat de plan comporte un certain nombre de sujets importants qui intéressent l'eau. Les agences de l'eau contractualisent également avec ses partenaires que sont l'Etat, la Région, les Conseils Départementaux autour du contrat de plan. 66 millions d'euros sont consacrés à cette politique (56 millions d'euros par le Nord Pas-de-Calais et le reste par la Picardie).

**Monsieur CORDET** propose d'aborder l'ordre du jour.

## POINTS DECISIONNELS

### 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2015

**Monsieur CORDET** demande si des observations sont à exprimer quant à la rédaction du procès-verbal du 27 mars 2015.

Pas de remarque.

***Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 mars 2015 est adopté à l'unanimité.***

### 2 - COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 22 MAI 2015 DOSSIERS SOUMIS A DECISION DU CA APRES AVIS DE LA CPI

**Monsieur THIBAUT** présente l'état de consommation des lignes de programme en insistant sur plusieurs éléments :

- Les lignes relatives aux ouvrages d'épuration, aux eaux pluviales, aux réseaux d'assainissement ont un faible taux d'engagement à ce stade car elles sont liées à des Programmes Pluriannuels Concertés dont les dossiers sont en cours d'instruction,  
Aujourd'hui, ont été reçus :
  - pour 19 M€ de dossiers pour les bassins et stations d'épuration,
  - pour 31 M€ de dossiers pour une enveloppe de 28 M€ pour les réseaux d'assainissement,

- pour 10 M€ de dossiers pour 12 M€ d'enveloppe pour l'eau potable.

Les lignes seront donc consommées mais elles ne seront pas en forte tension comme lors des années précédentes.

- La ligne relative au soutien à l'agriculture biologique et l'agroforesterie tient compte de l'appel à projet en engagement,
- La ligne relative au maintien de l'agriculture en zones humides se remplit très bien également en termes d'engagements,
- Les lignes relatives à la sécurisation quantitative et aux économies d'eau, recherches de fuites, concernant les collectivités, sont peu engagées pour le moment,
- Les lignes relatives à l'entretien écologique, l'érosion, la prévention des inondations, les acquisitions foncières, pour des dossiers instruits au fil de l'eau, commencent à être consommées raisonnablement sans forte tension.

Monsieur THIBAUT insiste sur le fait qu'il existe bien des signaux d'alerte sur le ralentissement de l'investissement provenant en partie des collectivités. Cet élément sera à prendre en compte lors de la présentation du point n°3 sur la révision de programme.

**Monsieur THIBAUT** explique, en référence au point n°2 du dossier de séance et au projet de procès-verbal de la CPI du 22 mai 2015 du point n°8 (*PV dématérialisé transmis*), que 4 dossiers sont présentés à titre dérogatoire au conseil d'administration après avis favorable à l'unanimité de la commission permanente des interventions du 22 mai 2015.

**Monsieur VERHAEGHE** présente le dossier de la Société Bombardier à Crespin (Dossier de pollutions accidentelles n°11634), présenté au vote du Conseil d'Administration après avis favorable à l'unanimité de la CPI.

**Pas de remarque.**

#### **La délibération**

#### **«POLLUTIONS ACCIDENTELLES»**

**n°15-A-015**

**est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 19 juin 2015.**

**Monsieur VERHAEGHE** présente le dossier de la commune de Wailly (Dossier de sites pollués n°11480), présenté au vote du Conseil d'Administration après avis favorable à l'unanimité de la CPI.

#### **Remarques :**

**Monsieur VERNIER** demande s'il existe une politique générale de l'agence d'aide à diverses opérations d'élimination de pollutions dans les périmètres de protection des captages d'eau potable.

**Monsieur THIBAUT** explique que l'agence aide les travaux liés aux DUP selon les règles institutionnelles. Les travaux de pollutions spécifiques, tels que ceux de la commune de Wailly, sont étudiés au cas par cas.

#### **La délibération**

#### **«SITES POLLUES (HORS SITES ORPHELINS)»**

**n°15-A-016**

**est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 19 juin 2015.**

*Arrivée de M.RINGOT (9h50).*

Monsieur LABRUNE présente le dossier du Syndicat Mixte du Parc Naturel de l'Avesnois (Dossier de soutien à l'agriculture biologique et agroforesterie n°11536), présenté au vote du Conseil d'Administration après décision à l'unanimité de report par la CPI du 22 mai 2015 (en raison d'une information tardive du maître d'ouvrage apportée en séance et nécessitant un complément d'analyse).

**Pas de remarque.**

**La délibération**

**«SOUTIEN AGRICULTURE BIO ET AGROFOREST. - SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL DE L'AVESNOIS»**

**n°15-A-018**

**est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 19 juin 2015.**

**N'ont pas pris part au débat et au vote (conflit d'intérêt) :**

**M. RAOULT, M.ROUSSEL**

Monsieur THIBAUT présente le dossier du Syndicat des Eaux et d'Assainissement Collectif de Fruges Coupelle Neuve (Dossier d'économies d'eau et recherche de fuites n°11555), présenté au vote du Conseil d'Administration après avis favorable à l'unanimité de la CPI.

**Pas de remarque.**

**La délibération**

**«ECONOMIES D'EAU ET RECHERCHE DE FUITES»**

**n°15-A-017**

**est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 19 juin 2015.**

**3 - REVISION DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION POUR LA PERIODE 2016 – 2018  
(SUITE CPP)**

Monsieur THIBAUT explique que ce Conseil d'Administration du 19 juin 2015 représente un point d'étape important permettant de valider les grands axes d'orientation de la révision de programme.

La Commission Permanente Programme du 29 mai 2015 a débattu de ces éléments de révision de programme (c.f. point de présentation détaillé).

Monsieur CORDET souligne que les propositions de révision de programme relèvent de volontés de simplification, clarification et rationalisation des méthodes de gestion. Le Conseil d'Administration peut s'attacher à suivre les propositions présentées qui ont par ailleurs reçu l'avis favorable de la Commission Permanente Programme.

**MODALITES GENERALES DES INTERVENTIONS FINANCIERES (POINT 3.2)**

Monsieur THIBAUT présente, en référence au point de présentation, les propositions d'évolution des modalités générales des interventions financières.

Il précise qu'un débat a eu lieu en CPP sur le seuil de participation financière minimum proposé pour les primes de performance épuratoire (1000 € au lieu de 500 €).

Il explique que le passage d'un seuil de 500 € à 1000 € équivaut à 37 stations d'épuration d'agglomérations qui n'auraient plus le droit à des primes, dont 22 appartenant à Noréade (perte de 14 000 € pour Noréade sur des primes au bon fonctionnement de 2,4 M€).

La perte serait d'environ 30 000 € sur 13 M€ de primes au bon fonctionnement pour l'ensemble des 37 agglomérations : 15 maîtres d'ouvrages sur 194 seraient concernés.

### **Débats :**

#### **Seuils de participation financière minimum :**

**Monsieur DEFLESSELLE** évoque la proposition de seuil de participation financière minimum à 1000 € au lieu de 500 € pour les primes de performance épuratoire.

Comme il a pu l'expliquer en Commission Permanente Programme, il souligne qu'une communauté d'agglomérations qui doit gérer l'assainissement collectif de petites stations sera désavantagée par rapport à une petite commune seule.

Il ajoute que cette mesure risque de décourager les collectivités quant au partage de renseignements sur le fonctionnement de leurs stations.

**Monsieur ROUSSEL** explique que la chambre d'agriculture Nord Pas de Calais est concernée par un certain nombre de dossiers de Déclaration d'Intérêt Général sur des travaux d'hydraulique douce et d'érosion incluant des enquêtes publiques représentant des coûts pouvant aller de 4000€ à 5000€ chacune. Il est proposé de ne plus aider les petits dossiers en cas de participation financière de moins de 2 000€. Les dossiers risquent de bloquer compte tenu de leur nombre.

**Monsieur THIBAUT** précise que concernant les dossiers de DIG, le bilan réalisé par l'agence fixe 180 dossiers par an. Les seuils proposés vont inciter à regrouper un minimum les petites actions pour mettre en œuvre de vrais dossiers.

**Monsieur ROUSSEL** comprend les arguments de Monsieur THIBAUT mais souligne qu'il ne faudrait pas que cette mesure fasse monter le prix des enquêtes publiques à 4500 € par exemple. Il propose que pour toute DIG, le dossier reprenne à la fois le coût de l'enquête publique et le montant des travaux.

**Monsieur VALIN** explique que cette prise en compte est possible. C'est d'ailleurs ce principe qui est appliqué pour les stations d'épuration. Les études préalables, si elles sont de moins de 1 an avant la date de demande de participation financière, peuvent être intégrées dans le montant des travaux. Il précise que les études DUP sont financées, contrairement à la majorité des études, non pas à 50% mais à 70 voire 80%. Le ratio est plus favorable par rapport au seuil.

**Monsieur VERNIER** considère que de manière générale, les enquêtes et consultations du public méritent attention et ne doivent pas être mises en difficulté.

**Monsieur THIBAUT** explique que le principe de mise en place d'un seuil ne les mettra pas en difficulté.

Il rappelle que les enquêtes publiques doivent être considérées sous deux aspects :

- Soit, on veut réaliser les travaux tout de suite et l'enquête est intégrable, dans le montant des travaux.
- Soit, l'enquête publique est seule et ne coûte vraiment pas cher, sans travaux derrière ou très peu. Dans ce cas, il se pose la question de la pertinence d'un dossier spécifique sur ce sujet. Il ne faut pas que les coûts de gestion d'un dossier de subvention deviennent supérieurs au montant de cette subvention.

**Monsieur VERNIER** précise que par définition une enquête publique est censée être utile. Il faut admettre que les enquêtes publiques précisément peuvent donner lieu à un report ou un abandon du projet.

**Monsieur CORDET** propose que soit calculé finement le pourcentage d'opérations n'ayant pas fait l'objet de travaux.

**Monsieur VALIN** précise que les enquêtes publiques évoquées par Monsieur ROUSSEL sont bien financées à 80%. Les enquêtes publiques qui seraient concernées par la mise en place du seuil coûtent moins de 2500 €, ce qui existe peu voire pas. En conséquence, ces enquêtes continueront à être financées comme avant, étant au-dessus du seuil.

**Monsieur RAOULT** considère que l'ajustement du seuil pour les primes de performance épuratoire à 1000€ au lieu de 500 € ne représente certes pas des sommes conséquentes mais le maintien au système initial serait symbolique pour ceux qui font des efforts en mettant en place des dossiers pour de



toutes petites stations d'épuration, certes, non rentables en terme financier, mais représentant des enjeux locaux non négligeables au regard du milieu.

**Monsieur THIBAUT** précise que dans tous les cas les dossiers d'investissement de stations d'épuration sont financés. L'ajustement de seuil ne s'applique qu'aux primes de bon fonctionnement et donc pour la partie fonctionnement.

**Monsieur COTEL** souligne que les collectivités locales réduisent aujourd'hui au maximum leurs dépenses et font des efforts face à toutes les petites économies possibles. Dans le contexte actuel, il estime que 500 € n'est pas négligeable.

**Le Conseil d'Administration du 19 juin 2015 valide à l'unanimité les propositions d'évolution de la délibération n°12-A-024 du 27 septembre 2012 relative aux modalités générales des interventions financières de l'agence suite à l'avis favorable de la CPP du 29 mai 2015 avec maintien du seuil de 500 € concernant la participation financière minimum pour les primes de performance épuratoire.**

### **EVOLUTION DES ZONAGES D'INTERVENTION EN LIEN AVEC LE PROJET DE SDAGE 2016 – 2021 (POINT 3.1)**

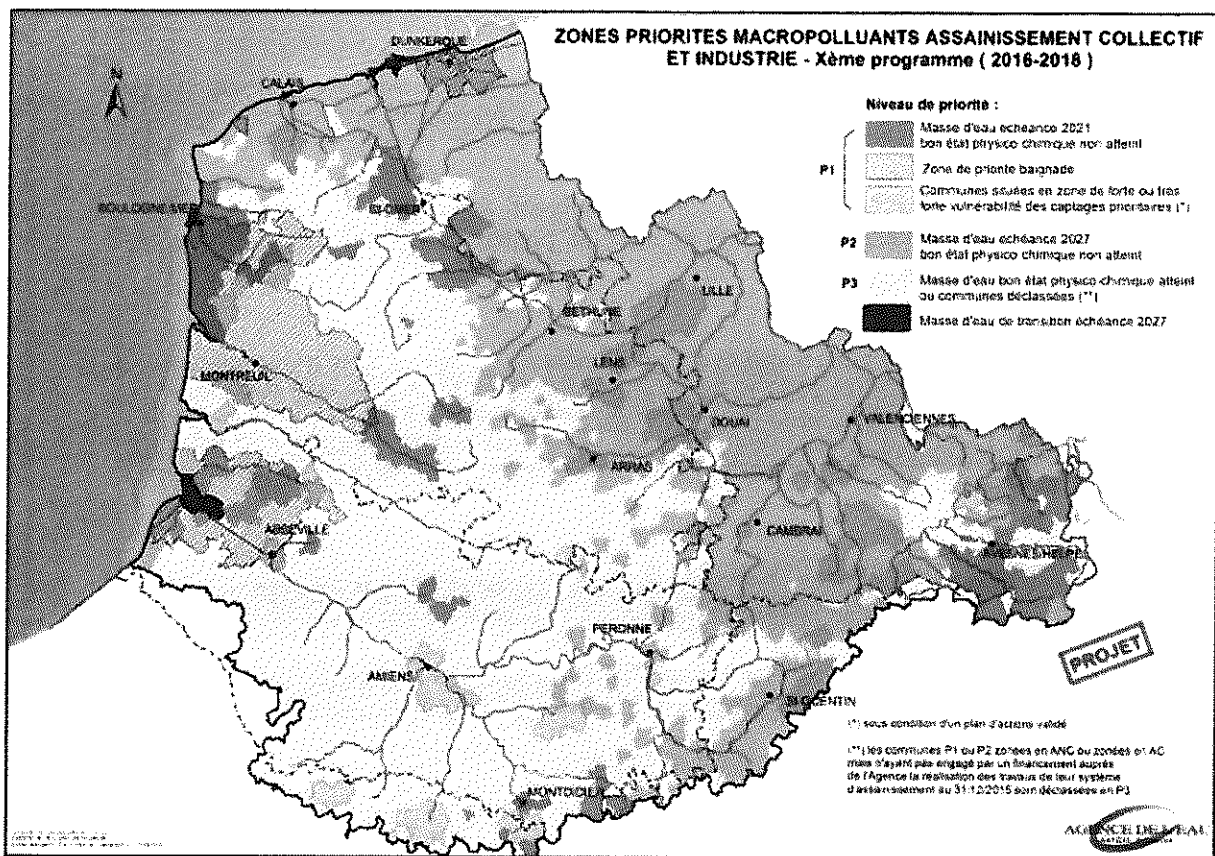
**Monsieur VALIN** présente, en référence au point de présentation, les propositions d'évolution des deux types de zonages d'intervention ayant reçu avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente Programme du 29 mai 2015 :

- Zonage macropolluants assainissement collectif et industrie,
- Zonage à enjeu eau potable.

#### **Zonage macropolluants assainissement collectif et industrie :**

L'actualisation de la carte en fonction des nouvelles échéances du SDAGE (2021-2027 et report), de l'état des eaux, du nouveau zonage captages prioritaires et baignade, et de l'ajout d'un nouveau critère lié à l'absence d'un assainissement collectif, aboutit à un zonage avec :

304 communes en priorité 1,  
897 communes en priorité 2,  
1282 communes en priorité 3.



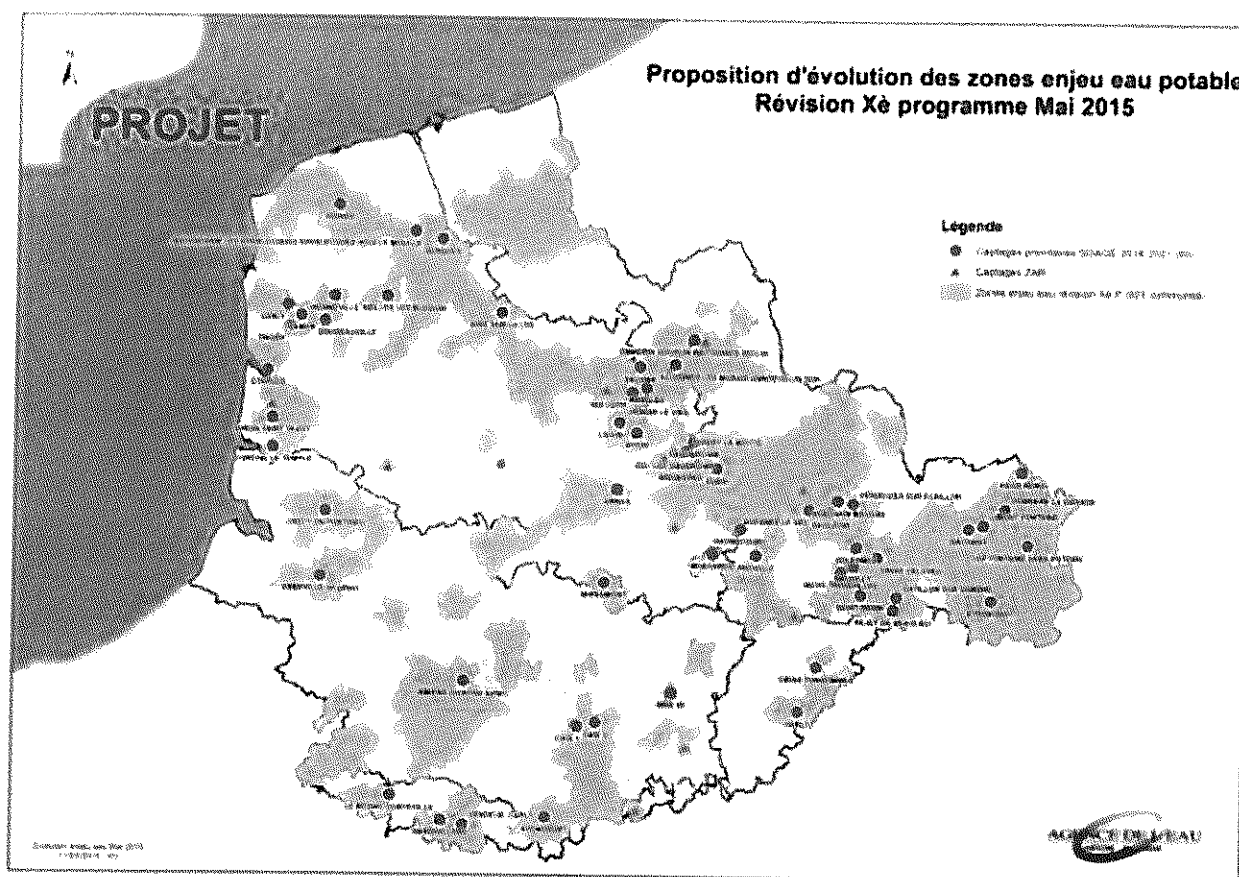
#### Zonage à enjeu eau potable :

L'actualisation de la carte en fonction du nouveau zonage captages prioritaires et de l'intégration des captages zones d'actions renforcées, aboutit à un zonage avec :

59 communes ajoutées

25 communes retirées

Un total de 921 communes enjeu eau.



### Débats :

**Monsieur THIBAUT** confirme à **Monsieur CORDET** que l'agence par cette actualisation des zonages d'intervention applique pleinement les directives de sa tutelle et les remarques de la cour des comptes demandant d'adapter les aides en fonction des enjeux du territoire et de la Directive Cadre sur l'Eau.

**Monsieur VERNIER** rappelle que cette évolution des zonages d'intervention a fait l'objet d'un débat important en Commission Permanente Programme du 29 mai 2015 notamment, pour le zonage macropolluants assainissement collectif et industrie, sur la proposition de déclassement de communes en priorité 3 qui n'ont pas commencé d'assainissement collectif. Il note cependant que le ralentissement des investissements des collectivités devrait minimiser l'impact d'un classement et donc qu'en pratique, les participations financières de l'Agence devraient pouvoir faire face à toutes les demandes dans les prochaines années.

**Le Conseil d'Administration du 19 juin 2015 valide à l'unanimité les propositions d'évolution de la délibération n°12-A-026 du 27 septembre 2012 relative aux zonages d'intervention suite à l'avis favorable de la CPP du 29 mai 2015.**

### EVOLUTION DES POLITIQUES ET MODALITES D'INTERVENTION EN EPURATION PUBLIQUE ET EAU POTABLE (POINT 3.2.1)

**Monsieur THIBAUT** précise que les propositions d'évolution des politiques et modalités d'intervention en épuration publique et eau potable ont fait l'objet d'un débat en CPP notamment concernant les programmes pluriannuels concertés et la répartition des dotations pour les réseaux entre les collectivités,

la CPP ayant opté pour la deuxième proposition (modification progressive de la part fixe entre communes et intercommunalités).

### **Programmes Pluriannuels Concertés**

**Monsieur DOLLET** présente, en référence au point de présentation, les propositions d'évolution des politiques et modalités d'intervention concernant les Programmes Pluriannuels Concertés.

**Monsieur THIBAUT** rappelle que la proposition d'évolution du mode de calcul de dotation PPC pour les réseaux d'assainissement est cohérente avec le projet de loi NOTRe dont la tendance est le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement des communes vers les EPCI à fiscalité propre. L'orientation est de favoriser les intercommunalités par rapport aux communes isolées quelque soit leur mode de regroupement en modulant la part fixe qui deviendrait différente si on est une commune seule ou une intercommunalité.

**Pas de question complémentaire.**

***Le Conseil d'Administration du 19 juin 2015 valide à l'unanimité les propositions d'évolution de la délibération n°13-A-005 du 29 mars 2013 relative aux programmes pluriannuels concertés suite à l'avis favorable de la CPP du 29 mai 2015 en optant pour la 2ème proposition : modification progressive de la part fixe entre communes et intercommunalités.***

### **Réseaux d'assainissement**

**Monsieur DOLLET** présente, en référence au point de présentation, les propositions d'évolution des politiques et modalités d'intervention concernant les réseaux d'assainissement des collectivités territoriales.

**Débats :**

**Coût d'exclusion :**

**Monsieur THIBAUT** explique qu'il est finalement proposé au Conseil d'Administration de ne pas statuer pour le moment étant donnée la nécessité d'expertise supplémentaire sur le coût d'exclusion.

Les services de l'agence considèrent que si le coût par branchement devient largement supérieur au coût d'assainissement non collectif, il paraît raisonnable de faire de l'assainissement non collectif plutôt que de l'assainissement collectif. Cette solution n'est cependant pas adaptable pour un certain nombre de cas à mieux identifier (en raison de sols non favorables, périmètre de captage, rivière particulière...).

Le coût d'exclusion restera proposé par l'agence, qui, pour être capable d'assumer sa position, doit mener une expertise plus fine.

**Monsieur RAOULT** explique que le SIAN a pu identifier les tranches qu'il faudrait exclure parmi ses 400 communes classées en assainissement collectif. Ceci pose problème pour 100 communes SIAN dans l'Aisne qu'il faudrait alors passer en ANC.

Il évoque par ailleurs les communes en ANC en fin de programme avec des tranches où les coûts de branchement sont bien plus élevés. Dans ce cas, il faudrait expliquer aux maires l'exclusion de l'Assainissement Collectif pour la dernière tranche.

Il explique que certaines communes rurales auront par ailleurs des difficultés à installer leur micro-station. Il reconnaît que la générosité d'il y a 20 ans se paye aujourd'hui. Le problème est qu'il faut faire face aux dernières tranches. Une adaptation est donc nécessaire par rapport à l'ensemble du territoire de la commune. L'argent public étant rare, il faut se poser la question de la limite à ne pas dépasser (20 000 € par branchement pouvant être considéré comme du gaspillage d'argent public).

**Monsieur THIBAUT** insiste sur le fait qu'il faudra aussi appliquer un coût d'exclusion car aujourd'hui de petites collectivités se lancent dans des investissements trop importants et font face ensuite à des prix excessifs de leur eau potable au-delà de 8 euros du m<sup>3</sup>. En conséquence, des habitants n'arrivent plus à payer leur eau. Le système forcerait certaines collectivités à être un peu plus

raisonnables avant de faire les travaux pour ne pas se retrouver dans des situations compliquées à gérer ensuite.

**Monsieur SIX** indique qu'il serait utile de revoir avec la collectivité les études de zonage et de diagnostic. Sachant par ailleurs qu'il y aura moins de travaux finançables, il faudrait favoriser les études pour permettre aux élus de mieux décider.

**Monsieur THIBAUT** confirme qu'à certains endroits, le classement en assainissement collectif n'était pas économiquement raisonnable. Les élus en sont conscients. C'est à l'agence de fixer des règles claires d'orientation sur ses modalités d'aides. Les choix politiques seront ensuite locaux. Il ajoute que l'agence aide bien les études diagnostic.

**Monsieur MONTASSINE** explique avoir vécu une étude d'assainissement dans une collectivité. Il confirme que les nouveaux élus ne peuvent pas être au courant de toutes les évolutions et les documents existants ne sont pas forcément appréhendés rapidement.

**Monsieur CORDET** souligne qu'il est important pour les élus d'assurer la transmission pour une permanence de l'action et la poursuite des choix administratifs et politiques.

#### **Plafonnement des OTEU :**

**Monsieur DOLLET** précise que cette règle de plafonnement ne sera pas appliquée si l'OTEU est rendu nécessaire (zones humides, contraintes environnementales...).

**Monsieur RAOULT** souligne qu'aujourd'hui il est de plus en plus difficile de trouver des terrains pour installer une station d'épuration en raison des mouvements d'opposition de populations. Il explique un cas où finalement un OTEU a été réalisé pour éviter de construire une station d'épuration. Monsieur RAOULT indique qu'il est d'accord qu'il faut éviter les OTEU mais qu'ils sont parfois une solution face aux difficultés en accroissement pour trouver les terrains et installer les stations d'épuration.

#### **Financement des extensions de réseaux et dysfonctionnements liés aux déversoirs d'orages :**

**Monsieur RAOULT** alerte sur le fait que depuis l'obligation de ne plus avoir plus de 20 déversements par an sur les déversoirs d'orages, les réseaux ne sont plus conformes. Il faudra donc assumer qu'il ne sera plus possible de réaliser l'extension des réseaux concernés.

**Monsieur THIBAUT** nuance les évolutions de la réglementation. Il explique que la réglementation prévoit une non-conformité en cas de plus de 20 déversements par an ou de déversement de plus de 5% des débits ou des flux.

Cependant, si avant la fin de l'année, a été mise en place l'autosurveillance, le réseau est considéré comme étant « en cours de conformité ».

Puis, pendant les deux ans qui suivent, si un plan d'action est mis en place, le réseau est également considéré comme étant en cours de mise en conformité.

Quand le plan d'action sera mis en marche, le réseau sera encore considéré comme étant en cours de mise en conformité.

Il existe donc un délai de 5 à 7 ans pour la réalisation des travaux. Tant que l'agglomération reste dans cette démarche, elle ne sera pas sanctionnée.

En revanche, pour réussir à devenir conforme, il va falloir faire un gros effort sur la restructuration du réseau, sur la suppression ou l'aménagement des déversoirs d'orages, sur le déaccordement des eaux pluviales et autres. Il y aura donc, par voie de conséquence, moins d'argent pour faire des extensions.

**Monsieur RAOULT** souligne que la nouvelle réglementation va obliger les élus à des financements énormes pour mettre en conformité les réseaux. Sans aide conséquente pour l'application du texte, il leur sera difficile de faire face.

Il indique que la vraie question est de savoir si, lorsque le déversoir d'orage fonctionnait, il mettait en péril le milieu naturel dans lequel l'eau se déversait. Il reconnaît qu'en cas d'orage il existe un effet de chasse pouvant conduire à une pollution temporaire mais indique qu'il aurait été plus judicieux de considérer d'abord dans quels milieux naturels l'eau du déversoir d'orage va arriver. Il se peut qu'il y ait plus de dégâts dans certains milieux naturels que dans d'autres. Il prend l'exemple du secteur du Quesnoy, ville fortifiée, où tout serait à refaire.

**Monsieur VERNIER** précise que l'effet particulièrement néfaste des déversements d'orages au milieu naturel a pu être observé. Il ne serait pas politiquement raisonnable de construire des réseaux sans s'être assuré d'abord que le réseau à l'aval est bien géré et structuré pour maîtriser des

déversements d'orages. Il faut veiller à ne pas surcharger le réseau pour finalement déverser fréquemment au milieu naturel.

***Le Conseil d'Administration du 19 juin 2015 valide à l'unanimité les propositions d'évolution de la délibération n°13-A-050 du 29 novembre 2013 relative aux réseaux d'assainissement des collectivités territoriales suite à l'avis favorable de la CPP du 29 mai 2015 à l'exception de la proposition de mise en place d'un coût d'exclusion reportée pour expertise supplémentaire.***

### **Gestion des eaux pluviales en milieu urbanisé**

Monsieur DOLLET présente, en référence au point de présentation, les propositions d'évolution des politiques et modalités d'intervention concernant la gestion des eaux pluviales en milieu urbanisé.

#### **Débats :**

Monsieur VERNIER souligne que les techniques alternatives sont une contrepartie logique pour ne pas surcharger les réseaux existants.

***Le Conseil d'Administration du 19 juin 2015 valide à l'unanimité les propositions d'évolution de la délibération n°13-A-007 du 29 mars 2013 relative à la gestion des eaux pluviales en milieu urbanisé suite à l'avis favorable de la CPP du 29 mai 2015.***

### **Assainissement Non Collectif**

Monsieur DOLLET présente, en référence au point de présentation, les propositions d'évolution des politiques et modalités d'intervention concernant l'Assainissement Non Collectif.

#### **Pas de question.**

***Le Conseil d'Administration du 19 juin 2015 valide à l'unanimité les propositions d'évolution de la délibération n°13-A-006 du 29 mars 2013 relative à l'assainissement non collectif suite à l'avis favorable de la CPP du 29 mai 2015 avec majoration de 5% de subvention pour l'ANC en Zones à Enjeu Environnemental et Zones à Enjeu Sanitaire.***

### **Eau potable**

Monsieur THIBAULT explique qu'une partie complémentaire au point de présentation est remise sur table et avait fait l'objet d'un débat en Commission Permanente Programme du 29 mai 2015 : **aides complémentaires sur l'amélioration des performances de réseaux d'eau potable et les économies d'eau** (ci-joint, en annexe du PV, ce point 3.2.1.1 remis sur table).

Monsieur VALIN présente, en référence au point de présentation du dossier et point complémentaire remis sur table, les propositions d'évolution des politiques et modalités d'intervention concernant l'eau potable.

#### **Débats :**

Monsieur DEFLESSELLE demande si pour les communes ayant des réseaux d'eau avec des fuites importantes, il sera pris en compte le prix de l'eau qu'elles font payer à leurs habitants.

Monsieur THIBAULT explique que les conditions générales de la délibération programme de l'agence précisent que l'aide est apportée si à la fin des travaux le prix de l'eau est au moins à 1 € du m3.

Une commune dont le prix de l'eau est trop faible n'est pas aidée. Il n'y a pas de changement sur les critères antérieurs concernant le prix de l'eau.

**Monsieur RINGOT** se félicite que les collectivités au rendement conforme soient aidées également pour des travaux de réparations identifiés dans un plan d'actions avec une avance remboursable de 30 %. Il demande quel était le dispositif précédent.

**Monsieur VALIN** explique qu'il n'y avait aucune aide précédemment.

**Monsieur THIBAUT** précise que sont proposées des avances et non des subventions car il s'agit d'une aide à la gestion patrimoniale qui est du ressort de la collectivité. Il s'agit également d'un élément motivant, ce que confirme Monsieur RINGOT.

**Monsieur DEFLESSELLE** souligne que pour avoir 50% d'aides, une collectivité a intérêt à dire que son réseau est en mauvais état.

**Monsieur THIBAUT** indique que si son réseau est en mauvais état, la collectivité aura un doublement de sa redevance.

**Monsieur RAOULT** rappelle que les réseaux s'abîment très vite, particulièrement ceux en éternit ou plastique. Dans l'Avesnois, il existe ainsi beaucoup de casses de réseaux. Cette politique est à suivre de très près.

**Monsieur RATTE** explique, par expérience, que pour les collectivités à rendement particulièrement faible, il faut, au-delà des aspects techniques, prendre en compte la qualité du comptage en raison de compteurs mal référencés, des branchements sans compteurs...

Le diagnostic technique sur les fuites peut bénéficier d'une aide mais sur les communes à rendement particulièrement bas, il faut aussi s'intéresser également à la partie du comptage des volumes délivrés.

***Le Conseil d'Administration du 19 juin 2015 valide à l'unanimité les propositions d'évolution de la délibération n°13-A-037 du 18 octobre 2013 relative à l'eau potable suite à l'avis favorable de la CPP du 29 mai 2015, avec prise en compte des propositions complémentaires remises sur table (aides complémentaires sur l'amélioration des performances de réseaux d'eau potable et les économies d'eau).***

## **Protection de la ressource**

**Monsieur VALIN** présente, en référence au point de présentation, les propositions d'évolution des politiques et modalités d'intervention concernant la protection de la ressource.

### **Débats :**

**Monsieur ROUSSEL** confirme que le guide méthodologique ORQUE doit faire l'objet d'un travail complémentaire approfondi.

Il faut déterminer si le guide est à appliquer aux nouvelles collectivités ou à toutes les collectivités et comment régler le problème de la fourniture d'indicateurs. Certaines collectivités ne demandent plus d'aides de l'agence sur la fourniture d'indicateurs car elles sont obligées de livrer des données d'agriculteurs de façon non anonymes (il s'agit de deux collectivités dépendant de Noréade).

**Monsieur THIBAUT** souligne que la politique ORQUE a mûri et qu'il peut être déterminé ce qui est à faire dans un certain nombre de captages, d'où l'intérêt du guide méthodologique. L'objectif est de mettre progressivement à niveau tout le monde. Des discussions sont à poursuivre sur la construction des indicateurs et les coûts plafonds.

**Monsieur CORDET** confirme que ce guide est à réaliser avec souplesse et de façon itérative.

***Le Conseil d'Administration du 19 juin 2015 valide à l'unanimité les propositions d'évolution de la délibération n°12-A-040 du 27 septembre 2012 relative à la protection de la ressource suite à l'avis favorable de la CPP du 29 mai 2015.***

## **EVOLUTION DES POLITIQUES ET MODALITES D'INTERVENTION EN INDUSTRIE (POINT 3.2.2)**

Monsieur VERHAEGHE présente, en référence au point de présentation, les propositions d'évolution des politiques et modalités d'intervention concernant l'industrie.

**Pas de question.**

***Le Conseil d'Administration du 19 juin 2015 valide à l'unanimité les propositions d'évolution des politiques et modalités d'intervention en industrie suite à l'avis favorable de la CPP du 29 mai 2015, en retenant l'option 2 de financement mixte subvention + avance pour les aides industrielles (40%).***

## **EVOLUTION DES POLITIQUES ET MODALITES D'INTERVENTION EN AGRICULTURE (POINT 3.2.3)**

Monsieur LABRUNE présente, en référence au point de présentation, les propositions d'évolution des politiques et modalités d'intervention concernant l'agriculture.

Il rappelle qu'une version aboutie des propositions de modifications ne pourra être présentée qu'à l'automne 2015, en Commission Permanente Programme du 18 septembre 2015, en attente d'incertitudes à lever notamment du dispositif de la Politique Agricole Commune mis en place en régions. L'ensemble est détaillé dans le point de présentation.

**Débats :**

Monsieur ROUSSEL explique que les Chambres d'agriculture ont beaucoup de difficultés avec le Conseil Régional Nord Pas de Calais sur le FEADER, deuxième pilier de la PAC. Il rappelle que le FEADER comprend deux parties : une partie Mesures Agro-Environnementales et une partie aides aux investissements dite plan de compétitivité.

Il souligne qu'il est par ailleurs très inquiet sur l'utilisation du supplément de Redevances Pollutions Diffuses qui devrait normalement abonder le FEADER.

Il évoque par ailleurs le sujet des investissements dans les filières de commercialisation d'agriculture biologique qu'il ne revoit pas dans le point de présentation alors qu'il apparaissait dans l'expertise en cours des dossiers précédents. Monsieur ROUSSEL rappelle que les surfaces en agriculture biologique diminuent depuis 2 ans notamment sur la production laitière et malgré l'investissement financier conséquent d'un certain nombre d'organisations (Agence de l'Eau, Conseil Régionaux, Etat...). Il souligne qu'il faudra un jour chercher à comprendre objectivement pourquoi l'agriculture biologique ne se développe pas ou pas plus vite. Les surfaces ont augmenté de 50% depuis 2008 mais depuis 2 ans on assiste à un retour vers l'agriculture conventionnelle d'un certain nombre d'exploitations laitières tournées vers le bio parce que la filière est en crise et que le bio n'échappe pas également à la crise. Il souligne qu'il est important que l'argent utilisé pour l'agriculture soit investi au bon endroit.

Monsieur CORDET souligne que chacun est conscient des difficultés actuelles en terme d'utilisation du FEADER et qu'il faut travailler collectivement pour faire avancer le sujet.

Concernant les surfaces en agriculture biologique, il confirme que les études, dont certaines sont en cours, permettront d'éclairer la pertinence d'utilisation des fonds publics.

***Le Conseil d'Administration du 19 juin 2015 valide à l'unanimité les propositions d'évolution de la délibération n°13-A-038 du 18 octobre 2013 relative à la lutte contre les pollutions diffuses suite à l'avis favorable de la CPP du 29 mai 2015, sous réserve d'une version plus aboutie en attente du dispositif de la Politique Agricole Commune (FEADER) mis en place en régions.***



## **EVOLUTION DES POLITIQUES ET MODALITES D'INTERVENTION EN RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (POINT 3.2.4)**

Monsieur JOURDAN présente, en référence au point de présentation, les propositions d'évolution des politiques et modalités d'intervention concernant la restauration et la gestion des milieux aquatiques.

**Pas de question.**

***Le Conseil d'Administration du 19 juin 2015 valide à l'unanimité les propositions d'évolution de la délibération n°12-A-041 du 27 septembre 2012 relative à la restauration et à la gestion des milieux aquatiques et de la délibération n°12-A-044 du 27 septembre 2012 relative aux contrats d'insertion dans le domaine de l'eau suite à l'avis favorable de la CPP du 29 mai 2015.***

## **EVOLUTION DES POLITIQUES ET MODALITES D'INTERVENTION EN COOPERATION DECENTRALISEE – ACTIONS INTERNATIONALES (POINT 3.2.5)**

Monsieur THIBAUT présente les propositions d'évolution des politiques et modalités d'intervention concernant la coopération décentralisée.

Il explique que ce point présenté en séance de la Commission Permanente Programme du 29 mai 2015, est en cours d'expertise et sera présenté de façon plus aboutie en Commission Permanente Programme et Conseil d'Administration de septembre 2015.

La révision doit tenir compte :

- des recommandations de la cour des comptes de renforcer la coordination entre les Agences sur le dispositif « Action internationale », la Tutelle devant prendre position sur ces remarques,
- des questions stratégiques de coordination géographique et modalités d'aides (taux entre 50 et 70%, financement demandé de 5% minimum de la part de la collectivité partenaire).

Concernant le seuil minimum de financement des collectivités, Monsieur THIBAUT rappelle que la loi Oudin-Santini souligne que ce sont les collectivités territoriales qui peuvent dépenser jusqu'à 1% du budget de l'eau pour des aides à l'international. Il a été demandé aux agences de l'eau d'aider les collectivités à mettre en place la loi Oudin-Santini. Actuellement, l'agence apporte jusqu'à 50 000 € d'aides à des dossiers de coopération décentralisée face à des collectivités apportant parfois entre 500 € et 1 000 €. Se pose ainsi la question de savoir si c'est l'agence qui aide la collectivité à mettre en œuvre la loi Oudin-Santini ou si la collectivité n'est pas presque un alibi pour que l'agence aide les pays en développement. Il serait donc proposé qu'au moins 5% de l'aide soit apportée par la collectivité. Les services étudient les conséquences de l'application de ce seuil.

Il rappelle que l'Agence juge cette politique de coopération décentralisée stratégique et qu'il convient donc de s'assurer qu'elle est bien encadrée et ne fait pas l'objet de dysfonctionnement.

***La présentation des propositions d'évolution des politiques et modalités d'intervention concernant la coopération décentralisée seront présentées de façon détaillée en Commission Permanente Programme et Conseil d'Administration de septembre 2015 en raison de l'expertise en cours des services de l'agence.***

## SCENARIOS D'EQUILIBRE FINANCIER DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION SOUMIS A REVISION (POINT 3.3)

**Madame PASSÉ** présente, en référence au point de présentation, les scénarios d'équilibre financier du Xème Programme d'intervention et les propositions soumis à révision (partie redevances).

**Monsieur THIBAUT** présente, en référence au point de présentation, les scénarios d'équilibre financier du Xème Programme d'intervention et les propositions soumis à révision (partie équilibre financier global).

La Commission Permanente Programme du 29 mai 2015 s'est positionnée favorablement :

- 1) pour la stabilisation du tarif des redevances pollution domestique, collecte domestique et prélèvement eau potable en maintenant le tarif 2015 inchangé jusqu'en 2018. Le scénario recettes retenu est la version A du dossier CA.,
- 2) pour le scénario C d'équilibre financier permettant d'atteindre un fonds de roulement à 3 mois de dépenses en pic d'activités.

**Monsieur CORDET** souligne que les propositions sont claires et astucieuses, avec le maintien des conditions générales sans toucher aux redevances tout en essayant d'accroître les décaissements afin d'avoir des fonds de roulement appréciables. Il confirme qu'il faut être vigilant à ce que les fonds de roulement ne soient pas trop importants.

*Devant assister à une visite ministérielle, Monsieur CORDET quitte la séance (11h50) et confie la présidence à Monsieur RAOULT, Vice-Président.*

### Débats :

**Monsieur RINGOT** indique qu'il est tout à fait d'accord avec le scénario C d'équilibre financier. Il est satisfait qu'il permette d'améliorer la trésorerie des collectivités, ce qui est important, tout en garantissant un fonds de roulement pas trop élevé.

Il remarque le poids de Tioxide au niveau des redevances industrie (2M€ sur 11 M€) et demande explication sur les modalités de calcul concernant cet industriel.

**Monsieur THIBAUT** rappelle que les redevances industrielles ne sont pas calculées sur la pollution brute mais sur la pollution nette réellement rejetée dans le milieu. Ainsi, une industrie qui pollue beaucoup mais qui épure beaucoup payera peu de redevances. Tioxide rejette en mer de grandes quantités d'acide sulfurique, élément réagissant très fortement sur le paramètre matières inhibitrices. Les redevances de Tioxide sont en conséquence très élevées. Pour illustration, Monsieur THIBAUT explique qu'avant l'aide de 12M€ financée par l'agence il y a 3 ans, Tioxide aurait pu passer à des redevances allant jusqu'à 4 M€.

**Madame DERVILLE** ajoute qu'en terme de montants de redevances environnementales, il faut savoir que l'Eco-Taxe CO2 peut amener certaines entreprises de la région Nord Pas de Calais à payer 16 M€ de quotas de CO2 par an.

**Monsieur RAOULT** considère que les propositions faites sont très positives. Il souligne qu'il faut cependant rester très prudents car les consommations d'eau peuvent encore diminuer dans les années qui viennent. La maîtrise budgétaire est parfaite mais il faut être prudent face aux besoins futurs importants.

Il rappelle qu'en Assainissement Non Collectif, il y a déjà eu par le passé des surprises avec « des effets de yoyo ». Le fait de ne pas augmenter en général les redevances notamment pour les usagers domestiques et assimilés est très satisfaisant mais les besoins restent encore très importants aussi bien pour l'eau que pour l'assainissement. Ainsi, pour les déversoirs d'orages, la mise aux normes représentent des centaines de millions d'euros à dépenser. Pour le grand Lyon, le montant est de 400 millions d'euros.

**Monsieur RINGOT** souligne que l'inconnu est de savoir la capacité d'investissements des maîtres d'ouvrages dans les prochaines années avec l'impact de la baisse des dotations de l'Etat.

Il explique qu'à Dunkerque a été votée ce 18 juin 2015 la taxe GEMAPI, élément fiscal supplémentaire entrant dans le contexte. Il demande si des outils de mesures permettent de visualiser les tendances notamment dans les grosses collectivités.

**Monsieur THIBAUT** explique que l'agence dispose d'une certaine visibilité grâce à ses Programmes Pluriannuels Concertés permettant de visualiser les demandes des collectivités.

Le principe du système est « l'eau paye l'eau ». Des capacités sont préservées dans chaque budget. La vraie question réside dans les capacités d'emprunt qu'auront les collectivités dans les années à venir.

Il confirme qu'une pression réglementaire va rester forte sur l'assainissement : le non déversement par temps de pluie des réseaux va forcer les collectivités à investir. Beaucoup d'argent a été consacré aux stations d'épuration ces dernières années, dans les années à venir, un effort devra être consenti sur les réseaux avec les déversoirs d'orages et techniques alternatives.

**Monsieur THIBAUT** ajoute qu'il existe des marges d'incertitude en recettes (baisse ou non des assiettes et dans quelle mesure, taux d'impayés) et en dépenses (degré d'investissements des collectivités).

L'incertitude est similaire pour les agriculteurs dont les règles du FEADER ne sont pas complètement définies.

Concernant les industriels, l'activité est plutôt faible également aujourd'hui.

Même face à cette situation d'incertitudes, les tendances permettent d'indiquer que l'agence devrait dépenser une bonne partie de son budget.

**Monsieur THIBAUT** précise à **Monsieur ROUSSEL** que sur les aides agricoles aujourd'hui, si le programme FEADER se réalise, il y aura plus d'argent qui ira de l'agence vers le monde agricole que du monde agricole vers l'agence. Le surplus de redevances pour Ecophyto sera affecté, 40 M€ au niveau de la France sont affectés à l'ONEMA pour Ecophyto national et il y aura 30M€ supplémentaires par l'augmentation de redevances définie au niveau national pour l'ensemble des agences. 3 à 4 M€ reviendra à l'agence de l'eau Artois-Picardie. Cette somme sera fléchée sur des aides agricoles.

**Monsieur ROUSSEL** demande s'il serait possible d'obtenir des chiffres de consommation par produit ou type de produit et par an sur la redevance de pollutions diffuses pour le bassin. Ces indicateurs, difficiles à obtenir, seraient précieux pour analyser les causes d'évolution de consommation de produits et dans la perspective du certificat d'économie de phytosanitaires.

**Monsieur THIBAUT** confirme que les montants globaux par molécule peuvent être communiqués. Il ajoute l'intérêt également pour l'agence de comprendre les causes d'évolution.

**Monsieur ROUSSEL** remercie **Monsieur THIBAUT** et confirme que les chambres d'agriculture partageront les résultats d'analyse.

**Monsieur THIBAUT** rappelle les prochaines étapes du calendrier de révision du dispositif tarifaire et de zonage de redevances :

- Vote du Conseil d'Administration du 25 septembre 2015 sur les taux de redevances,
- Avis conforme au Comité de Bassin du 16 octobre 2015 sur les taux de redevances,
- Adoption définitive du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 du dispositif de redevances,
- Publication au Journal Officiel avant le 31 octobre 2015.

**Le Conseil d'Administration du 19 juin 2015 valide à l'unanimité les propositions de scénarios d'équilibre financier du Xème Programme d'intervention suite à l'avis favorable de la CPP du 29 mai 2015 en retenant le scénario de recettes version A du dossier du CA pour la stabilisation du tarif des redevances pollution domestique, collecte domestique et prélèvement eau potable en maintenant le tarif 2015 inchangé jusqu'en 2018 et le scénario C d'équilibre financier.**

#### **4 - COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU 22 MAI 2015**

##### **DOSSIERS SOUMIS A DECISION DU CA APRES AVIS DE LA CPAIDD**

**Madame MARTIN** présente, en référence aux points n°4 et 4 bis du dossier de séance et au projet de procès-verbal de la CPAIDD du 22 mai 2015 du point n°7 (*PV dématérialisé transmis*), les 11 dossiers soumis à l'adoption du conseil d'administration après avis favorable à l'unanimité de la commission permanente de l'action internationale et du développement durable du 22 mai 2015.

Elle précise que la dotation restant à engager sur la ligne actions internationales est de 0,937 M€.

*Pas de remarque.*

*La délibération*

**«ACTION INTERNATIONALE COOP DECENTRALISEE»**

**n°15-A-019**

**est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 19 juin 2015.**

*La délibération*

**«ACTION INTERNATIONALE COOP INSTITUTIONNELLE»**

**n°15-A-020**

**est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 19 juin 2015.**

*La délibération*

**«ACTION INTERNATIONALE COOP DECENTRALISEE, SOLIDARITE INTERNATIONALE»**

**n°15-A-021**

**est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 19 juin 2015.**

**5 - CONVENTION CADRE ENTRE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS ET L'AGENCE DE L'EAU  
POUR LA PERIODE 2015-2018**

**Monsieur JOURDAN** présente, en référence au point n°5 du dossier de séance, la convention cadre d'application du contrat de plan Etat-Région entre la région Nord Pas de Calais et l'agence de l'eau pour la période 2015-2018.

Il précise que la région Nord Pas de Calais a adopté le protocole de contrat de plan Etat / Région lors de sa séance du 18 juin 2015.

**Débats :**

**Monsieur THIBAUT** précise à **Monsieur RAOULT** que l'enveloppe financière du contrat de plan est équivalente à la participation financière de l'agence de 55,8M€.

Il ajoute que 10M€ sont prévus pour la Picardie dont la convention est en cours de réflexion.

**Mobilisation des crédits européens :**

**Monsieur RAOULT** demande si l'agence a une idée de ce que pourraient être les crédits européens sur les politiques de l'eau. Il explique que les contacts au sein de la Commission Internationale de l'Escaut lui indiquent que les flamands et belges arrivent à obtenir d'importants crédits mais qu'il n'est pas certain que la France arrive à obtenir tous les crédits qu'elle pourrait avoir par l'Europe dans le domaine de l'eau.

**Madame DERVILLE** explique qu'il existe plusieurs types de programmes européens : FEDER, FEADER, étant bien connus au niveau de la région Nord Pas de Calais.

Or, il existe également d'autres programmes internationaux (LEADER, LIFE+) qui sont des fonds importants mais pour être sollicités, il faut que les collectivités et pays se parlent et montent un projet commun. Les flamands, belges et même anglais récupèrent beaucoup d'enveloppes financières.

Ces programmes internationaux subventionnent des appels à projets.

**Monsieur THIBAUT** indique que la France récupère confortablement de l'argent sur les programmes FEDER et FEADER mais moins sur ces programmes LEADER et LIFE+ basés sur des projets.

**Monsieur OBLED** précise que des dossiers LIFE ont été déposés par le Conservatoire du littoral en partenariat avec la région flamande. Avec le département du Nord, il existe un programme sur le cordon dunaire mitoyen entre la Belgique et la France. Plusieurs millions d'euros sont mobilisés pour de l'acquisition de zones humides ou à destination humide. Cette manne est intéressante d'autant plus qu'elle est globale, permettant de faire de l'acquisition, des travaux, des actions de communication et d'éducation à l'environnement. Les français se reposent sur l'expertise de leurs voisins mais apprennent.

**Monsieur RAOULT** souligne qu'il est important que les français s'organisent aussi bien que ses voisins car il trouve dommage que de l'argent soit disponible et que la France n'en profite pas surtout sachant l'état des budgets des départements, des régions et de l'Etat. Il se demande qui pourrait aider les collectivités territoriales ou les grands syndicats mixtes à monter ces projets. Il ajoute qu'il n'est pas sûr que tous les syndicats aient l'information. La mobilisation est importante pour informer et guider les collectivités ou syndicats pour le montage des dossiers.

**Monsieur JOURDAN** explique que sur le volet de la restauration des milieux aquatiques, 30 M€ d'enveloppe globale sont consacrés par le FEDER. Aujourd'hui la plupart des maîtres d'ouvrages du bassin n'ont plus comme co-financement autres que l'agence que ces financements FEDER. Ils sont donc incités à porter des dossiers. Il confirme qu'il y a un besoin des syndicats mixtes, des associations, des collectivités d'être accompagnés dans les projets. Il souligne que la Région Nord Pas de Calais met en place dans le cadre de l'appel à projet une assistance à maîtrise d'ouvrage pour aider un certain nombre de petites collectivités, petits syndicats et petites associations à monter leur projet.

Il ajoute que dans le cadre de la définition des critères d'éligibilité des projets au FEDER, il faut avoir des contraintes et conditions qui profitent à tous.

Le seul point négatif actuel en région Nord Pas de Calais sur le cahier des charges FEDER est la non prise en compte des coûts environnés pour les structures (l'ingénierie n'est plus prise en compte dans les financements FEDER). La Picardie, quant à elle, prend en compte ces coûts.

**Monsieur BARBIER** indique que ce dernier élément évoqué par Monsieur JOURDAN est un choix de la région Nord Pas de Calais car il souligne que les picards ont su prendre en compte les coûts environnés contrairement au Nord Pas de Calais. Il faut que la région Nord Pas de Calais change ses règles et la situation sera meilleure.

**Monsieur MONTASSINE** demande si le Parc Naturel Marin pourrait être un acteur pour le montage de dossiers LIFE dans le cadre d'actions pour le milieu marin.

**Monsieur RAOULT** explique que le parc naturel de l'Avesnois monte des dossiers avec des crédits européens grâce à son ingénierie.

**Monsieur ROUSSEL**, en tant que président du SYMCEA, confirme que les maîtres d'ouvrages ont besoin d'une ingénierie dans le montage des dossiers. Il indique qu'il serait intéressant que l'agence aide les maîtres d'ouvrages sur le terrain pour accéder aux dossiers européens INTERREG, FEDER ou autres. Ceux-ci sont très compliqués. Le développement d'une ingénierie spécialisée sur les dossiers eau serait utile.

**Monsieur BARBIER** souligne qu'il serait intéressant également d'avoir une idée des crédits européens mobilisés. Il rappelle qu'il existe une contrepartie agence permettant de finaliser les dossiers.

#### **Convention cadre Région / Agence présentée : remarques :**

**Monsieur BARBIER** souligne qu'il est satisfait du volet milieux aquatiques et biodiversité mais regrette que les effets du changement climatique soient moins bien identifiés sur le volet opérationnel (en matière d'accompagnement, d'anticipation et d'atténuation des effets du changement climatique et de la sensibilisation des habitants des territoires concernés).

**Monsieur ROUSSEL** explique ne pas être satisfait de la partie agricole de la convention cadre. Il qualifie cette partie agricole de très pauvre (restriction à 3-4 projets) et c'est la raison pour laquelle il vote contre.

**Monsieur BARBIER** demande si la convention est modifiable par les remarques exprimées en Conseil d'Administration ou s'il faut la voter en l'état parce qu'elle est déjà passée en commission permanente de la région.

**Monsieur THIBAUT** confirme que la convention cadre est à voter en l'état. Si le Conseil d'Administration demande à la modifier substantiellement, il faudrait demander à la région de revoter. Concernant le sujet du changement climatique, il rappelle qu'une approche spécifique dans le SDAGE et

les programmes généraux de bassin et de l'agence et qu'il ne doit pas forcément apparaître dans la déclinaison du Contrat de Plan Etat – Région même s'il faut prendre l'habitude d'en parler partout. Cela ne change pas le fond des actions.

Il ajoute que les débats exprimés par le Conseil d'Administration ne remettent pas en cause le fond du projet de convention.

Il précise que le projet de convention est une application du CPER qui quant à lui ne peut plus être modifié.

**LA CONVENTION CADRE ENTRE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS ET L'AGENCE DE L'EAU  
ARTOIS-PICARDIE POUR LA PERIODE 2015-2018**

**et sa délibération correspondante n°15-A-022**

**sont adoptées par le Conseil d'Administration du 19 juin 2015**

**avec 1 voix contre de Monsieur ROUSSEL.**

**POINTS D'INFORMATION**

**6 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL PRISES SUR DELEGATION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX PARTICIPATIONS FINANCIERES ET RELEVÉ DES  
DECISIONS DE REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES**

*Le compte rendu des décisions du Directeur Général prises sur délégation du Conseil d'Administration relatives aux participations financières et le relevé des décisions de refus de participations financières, présentés pour information, ne font pas l'objet d'une présentation particulière.*

*Ces documents sont également accessibles sur le site internet de l'Agence.*

**7 - COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE DU 22 MAI 2015 : PROJET DE PROCES-VERBAL**

*Le projet de procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 22 mai 2015, présenté pour information, a fait l'objet d'un envoi dématérialisé complémentaire. Pas de présentation particulière.*

**8 - COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 22 MAI 2015 : PROJET DE PROCES-  
VERBAL**

*Le projet de procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 22 mai 2015, présenté pour information, a fait l'objet d'un envoi dématérialisé complémentaire. Pas de présentation particulière.*

**9 - COMMISSION PERMANENTE PERMANENTE PROGRAMME DU 29 MAI 2015 : PROJET DE  
PROCES-VERBAL**

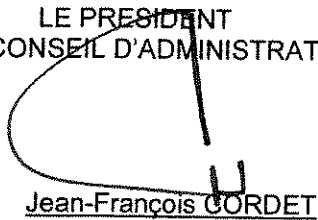
*Le projet de procès-verbal de la Commission Permanente Programme du 29 mai 2015, présenté pour information, a fait l'objet d'un envoi dématérialisé complémentaire. Pas de présentation particulière.*

**Monsieur THIBAUT** informe les membres du Conseil d'Administration que la carte de qualité des eaux de baignade 2015 leur est remise sur table.

Il remercie et salue particulièrement Monsieur MARTINOT, nouveau contrôleur financier de l'agence ayant assisté à sa première séance dans le bassin Artois Picardie.

**Monsieur RAOULT** remercie l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et clôt la séance à 12h28.

LE PRESIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jean-François CORDET

LE DIRECTEUR GENERAL  
DE L'AGENCE



Olivier THIBAUT

## ANNEXE